

EXPLOITATION DES EAUX ET DEVELOPPEMENT DURABLE DES PECHEES EN LAGUNE ABY, (CÔTE D'IVOIRE)

KOULAI-DJEDJE Edith*,

Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire

Institut de Géographie Tropicale

koulaidjedje@gmail.com

Résumé

*L'exploitation des eaux lagunaires est devenue depuis quelques années, de plus en plus préoccupante en Côte d'Ivoire. En effet, les lagunes ivoiriennes connaissent une intense activité de pêche. C'est le cas de la lagune Aby qui bénéficie d'un écosystème particulièrement productif. Ses dimensions exceptionnelles (424 km²), offrent aux pêcheurs de vastes espaces où ils peuvent exercer leur activité. Ces deux particularités ont facilité l'accès des pêcheurs à l'eau et ont contribué à une exploitation incontrôlée des ressources, par conséquent à une surexploitation de son stock principal (*Ethmalosa Fimbriata*). L'objectif de cette étude est d'analyser les conditions de l'instauration d'une pêche durable en lagune Aby. La méthodologie adoptée a consisté à une recherche documentaire et des enquêtes de terrain. Les résultats montrent qu'aujourd'hui, dans une perspective de développement durable des pêches, l'idée serait de faire particulièrement appel à la mobilisation des populations et à leur participation au processus de décision.*

Mots clés: *Exploitation des eaux, développement durable, pêche, lagune Aby*

Abstract

*The exploitation of lagoon waters has become more and more worrying in Côte d'Ivoire in recent years. Indeed, the Ivorian lagoons are experiencing intense fishing activity. This is the case of the Aby lagoon which benefits from a particularly productive ecosystem. Its exceptional size (424 km²), offers fishermen vast spaces where they can carry out their activity. These two characteristics have facilitated the access of fishermen to the water and have contributed to an uncontrolled exploitation of the resources, consequently to an overexploitation of its main stock (*Ethmalosa Fimbriata*). The objective*

of this study is to analyze the conditions for the establishment of a sustainable fishery in Aby lagoon. The methodology adopted consisted of documentary research and field surveys. The results show that today, in a perspective of sustainable development of fisheries, the idea would be to appeal particularly to the mobilization of the populations and to their participation in the decision-making process.

Keywords: Water exploitation, sustainable development, fishing, Aby lagoon

Introduction

La pêche est la principale activité dans la région du Sud-Est et le poisson constitue l'essentiel de la consommation en protéines des populations. En effet, de toutes les régions de Côte d'Ivoire, selon K. Essan, (1986) le « Sud-est par sa situation géographique notamment sa position dans le proche hinterland du port d'Abidjan et dans la proximité de la lagune Aby occupe une place de choix dans le développement économique lié à l'activité de pêche ». Il s'agit en effet d'une région depuis longtemps soumise à des études scientifiques Weigel (1989), F. Verdeaux (1988; 1989), C. H. Perrot (1989), H. Berron (1973; 1979), Y. N'goran (1994) etc.) en raison de l'intensité de l'activité de pêche qui s'y déroule et de l'affluence des populations étrangères qui s'y installent. C'est cette région qui abrite la lagune Aby objet de notre étude (Planche 1). En effet, dans les années 1980-1981, la lagune a connu l'effondrement de son stock principal (*Ethmalosa Fimbriata*) dont l'indice d'abondance a baissé passant de 100 en 1979 à 7 en 1981 (Hié-Daré 1989). En 1980, les captures d'Ethmaloses sont très inférieures à celles de l'année précédente (4 000 tonnes). Elles s'effondrent complètement l'année suivante à 600 tonnes. L'effondrement des captures d'Ethmaloses en cette année est perçu de manière unanime comme un événement réellement exceptionnel (Charles-Dominique, 1993). Les raisons de la surexploitation sont attribuées à la pression démographique et l'intensification de l'effort de pêche du fait des engins utilisés,

c'est-à-dire l'introduction d'engins à grande capacité de capture dans un contexte de demande croissante (Perrot, 1989). Suite à cette crise, de nombreux programmes d'aménagement sont élaborés en vue de restaurer la lagune et ses ressources. Pour mieux comprendre cette situation, nos réflexions sont guidées vers les systèmes actuels d'exploitation en vigueur en lagune Aby, et la question de la pérennisation de la pêche par la gestion durable.

1. Méthodes et matériels

1.1. Présentation de la zone d'étude

Planche 1 Les régions d'étude



Située à l'extrême Est du littoral ivoirien, le complexe lagunaire Aby-Tendo-Ehy, constitue dans sa partie orientale, une frontière naturelle entre la Côte d'Ivoire et le Ghana. Il s'étend sur 30 kilomètres le long du cordon littoral. La lagune Aby a une longueur de 56 km d'ouest en est et une extension nord-sud importante (25 km). Sa superficie totale est de 424 km². Elle peut être classée parmi les systèmes estuariens de moyenne à grande dimensions. L'ouverture sur la mer est permanente, au moins depuis 1942, où la passe s'est établie à son emplacement actuel à proximité du village d'Assinie. La nomenclature locale distingue trois sous-ensembles d'ouest en est au sein de la lagune

et le tout forme le complexe lagunaire: Aby-Tendo-Ehy, Chantraine, (1980), E. Charles-Dominique, (1993)

1.2. Collecte de données

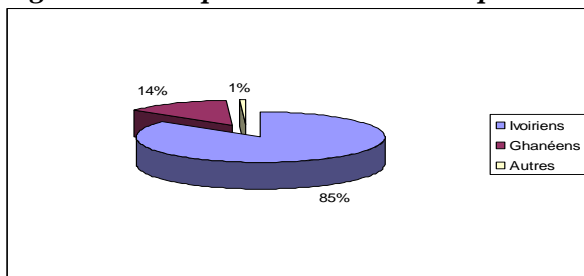
La collecte des données a consisté en des observations directes, des collectes de documents cartographiques (cartes de localisation de l'ensemble des sites, carte du système lagunaire et la bathymétrie de la lagune Aby), des prises de vue au moyen d'un appareil photographique numérique, réalisé des enregistrements vidéo et audio à l'aide de dictaphone, et enfin des enquêtes par entretiens semi structurés ou par questionnaires. La première phase, s'est effectuée du 9 au 27 mars 2009. Celle-ci nous a permis de procéder au recensement des acteurs de la pêche pour avoir un chiffre approximatif du nombre de notre population cible. La deuxième phase, celle de l'enquête s'est effectuée du 21 au 30 septembre 2009. Les données ont été traitées à l'aide des logiciels Adobe Illustrator pour la réalisation des cartes, Excel pour les graphiques et tableaux et Word pour le texte.

2. Résultats et discussion

2.1. Les caractéristiques sociodémographiques des acteurs

2.1.1. Une prédominance d'acteurs ivoiriens sur le site de la pêche

Figure 1: La répartition des acteurs par nationalité

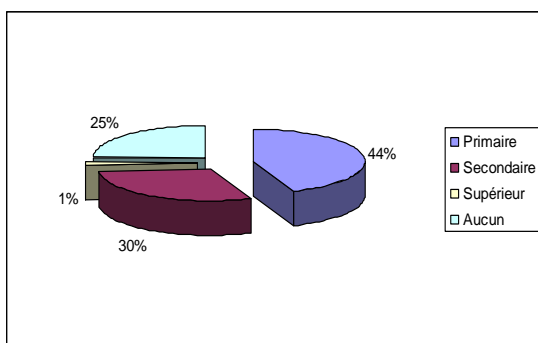


Source: enquêtes 2009

Le résultat des enquêtes menées permet de soutenir que sur un total de 272 pêcheurs enquêtés (représentant 20% de la population de pêcheurs recensés), 233, soit 85,66% sont des nationaux. Les pêcheurs ghanéens représentent que 13,60% contre 2% de togolais et burkinabé. Cela montre la prédominance des populations autochtones sur les activités de pêche. Toutefois, les pêcheurs ghanéens présents sur le site sont uniquement employés dans la pêche collective. Cependant il faut noter qu'à première vue ces statistiques ne constituent pas une menace dans l'activité de pêche, mais si nous faisons une étude plus fine par type de pêche, nous nous rendrons compte que la pêche collective au filet Aly est largement dominée par les ghanéens. Pourtant, cette pêche représente 80% des prises débarquées en lagune Aby (Anonyme, 2009), et il existe près de 40 filets Aly en exercice sur le complexe lagunaire Aby-Tendo-Ehy.

2.1.2: Des acteurs peu instruits

Figure 2: La répartition des acteurs par niveau d'instruction



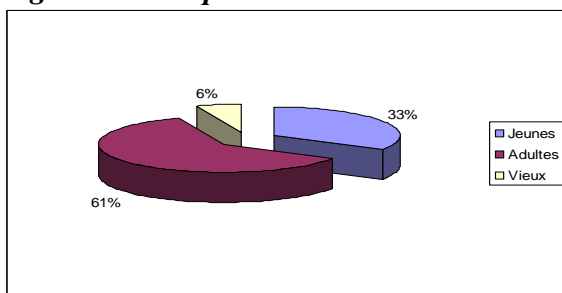
Source: enquêtes 2009

Ce graphique met en évidence le niveau d'instruction et le comportement du pêcheur. En effet 44% des pêcheurs ont un

niveau primaire qui est généralement limité aux classes de CE1 et CE2. Quelques-uns seulement ont fait la classe de CM2. Nous avons 30% de ces pêcheurs qui ont fait le secondaire, c'est-à-dire, le niveau secondaire jusqu'en classe de troisième. Certains ont le BEPC mais ont dû arrêter l'école par manque d'enthousiasme et au profit de la pêche. Cette figure nous révèle également, que 25% de nos enquêtés n'ont pas connu le chemin de l'école. Ceux-ci ont pris très tôt goût au métier de la pêche, et ne se sont pas intéressés à l'école. Le supérieur (l'université), très peu de nos pêcheurs ont atteint ce niveau 1%. Se sont généralement des pêcheurs occasionnels. En effet, le niveau d'instruction est un critère non moins important dans l'identification des acteurs de la pêche. Il nous permet d'observer comment le pêcheur conçoit l'activité qu'il mène et le milieu qu'il exploite. Comment il comprend les termes d'aménagement, de pérennisation et de développement durable de leur activité, K. P. Anoh, (2007). Aussi, ce critère nous permet de mieux faire passer le message de sensibilisation sur le bien-fondé de préserver les ressources aquatiques, d'instituer le repos biologique des ressources et de protéger l'environnement dans lequel vivent ces ressources et également celui du pêcheur lui-même.

2.1.3. Des acteurs en âge adulte

Figure 3: La répartition des acteurs selon l'âge

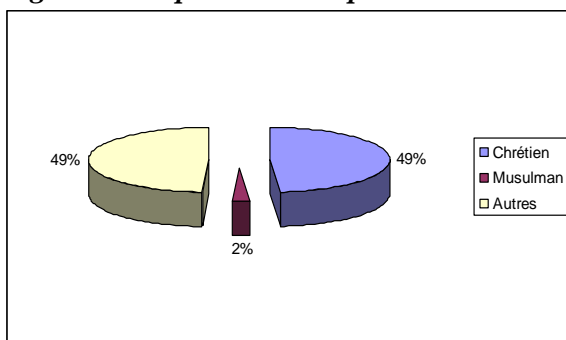


Source: enquêtes 2009

Ce graphique nous présente la répartition des pêcheurs par âge. 61% des pêcheurs ont un âge compris entre [25-59] et sont considérés comme des adultes. 33% ont moins de 25ans et seulement 6% des pêcheurs ont plus de 60ans. Ce constat montre que la pêche est une activité pénible qui demande beaucoup d'endurance et de l'effort physique. Il faut des hommes vigoureux pour accomplir cette tâche. C'est ce qui justifie le fort taux de personnes adultes exerçant l'activité de pêche. Les personnes adultes sont ceux-là même qui s'accroche à l'activité, car ils ont une famille en charge avec des enfants à scolariser. Les jeunes sont souvent des élèves et pratique la pêche à temps partiel. L'effort physique et l'endurance que demande cette activité explique aussi le faible taux de jeunes. Concernant les personnes âgées, elles n'ont plus cette force physique qu'exige la pêche.

2.1.4. Des croyances religieuses influencées par les divinités locales

Figure 4 : Répartition des pêcheurs selon la religion



Source: enquêtes 2009

Les croyances religieuses sont diverses et variées. Nous avons le christianisme, l'islam et l'animisme, qui est l'adoration des ancêtres, des génies protecteurs, des fétiches, etc. En effet, 49% de la population s'adonnent à cette pratique. Les génies

protecteurs des pêcheurs du canton Ehotilé d'Adiaké sont le (Bosson Assemlan et Assouhou Bosson) qui sont des génies de l'eau. «Le Bosson Assemlan» a pour siège le village d'Eplemlan et son jour d'adoration est le mercredi, d'où l'interdiction de la pêche ce jour sur toute la lagune Aby. Par ailleurs, 49% également de la population pratiquent le christianisme (Catholique, Harris, Assemblée de Dieu) et seulement 2% pratiquent la religion musulmane. Ce que nous retenons, c'est que la pêche en lagune Aby est sous l'influence du génie protecteur Assouhou Bosson. C'est celui-là même qui détermine les périodes pendant laquelle la pêche peut être rentable. D'après C. H. Perrot, (1989), des cultes et des sacrifices lui sont offerts chaque année pour marquer le début des activités halieutiques.

2.2. Les systèmes de pêche en vigueur en lagune Aby

2.2.1. Les engins de pêche et leurs techniques

➤ Les engins d'embarcation utilisés en lagune Aby

En lagune Aby il existe un seul type d'embarcation de pêche : c'est la pirogue. La pirogue est un engin utilisé de manière générale par les pêcheurs artisans, que ce soit en mer ou en lagune. En lagune Aby, elle n'est pas motorisée mais munie de pagaie ou de voile. Conformément au constat de C. Y. Koffié-Bikpo, (1997), il y a deux types de pirogue sur le littoral ivoirien : La pirogue de « type fanti » (utilisée en mer par les pêcheurs Fanti) et la « petite pirogue Alladian » (utilisée en lagune par les populations Alladian et Nanakrou venus du Libéria). En lagune Aby, nous retrouvons ces deux types de pirogues, mais elles sont connues sous l'appellation de pirogue en planche et pirogue en bois (monoxyle) (planche 1).

Planche 1 : la petite pirogue Alladian et la grande pirogue de type Fanti



Source : Enquête, 2009

➤ Les engins de capture

Le filet est l'engin de capture le plus utilisé en matière de pêche. Cependant, il existe plusieurs types de filets selon l'espèce que l'on veut capturer. Le filet utilisé est tissé en fils fabriqué en matière chimique (fil en nylon et en polyéthylène). Les recherches de C. H. Perrot (1989), Aoulou (vers 1933) cité par E. Charles-Dominique (1993), De Surgy (1965) nous apprennent que « tous les filets étaient faits de fibres végétales travaillés ». Ces matériaux ont évolué avec le temps, les fibres d'ananas (matériaux non cités par Perrot) ont fait place aux écheveaux de fil de pêche ». les filets en nylon sont arrivés sur le littoral ivoirien à partir des années 1960. Les engins de capture les plus fréquents, employés par les pêcheurs de la lagune Aby sont constitués par les filets maillants et les filets Aly, les balances à crabe, les lignes, l'épervier les filets à crevettes. Ils sont adaptés à l'espèce recherchée (Planche 2).

Planche 2 : les filets Aly et le filet maillant



Source : Enquête 2009



Source : Enquête 2009

La balance à crabes (Kaba en langue locale), est un autre engin de capture, décrite par J. M. Ecoutin (1992) comme l'ensemble d'un morceau de filet (en nylon) monté sur un cercle de bois ou de fer de 30 à 40 cm de diamètre. Sur ce diamètre s'appuie une anse faite de deux demi-cercles de bois (ou de fils électriques entrecroisés), au sommet de laquelle une corde flottante permet de repérer le piège. Un bec à appât de 5 cm de long est fixé à la base de la corde flottante garnie de viande ou de poisson en voie de détérioration dans le but d'attirer les poissons.

Planche 3 : La balance a crabe et la ligne



Source : Bulletin de liaison du PMEDP ; 2002



Source : Enquête 2009

Ensuite la ligne, qui est utilisé en mer comme en lagune. Cet engin utilisé en pêche individuelle et composé de cordes, de canne et d'appâts. La ligne est un instrument de pêche qui vise surtout les espèces de fond (mérus, carpes rouges, dorades, pageot). Le genre de ligne utilisé sur le littoral ivoirien est la palangrotte. C'est une ligne à main, anciennement en chanvre, elle est composée actuellement d'une corde en nylon appelée ligne principale, et portant des avançons reliés à plusieurs hameçons garnis d'appâts C. Y. Koffié-Bikpo, (1997). Selon Briet (1964), les lignes en lagune sont composées de cordes principales moins longues (50 m) et sont fixées sur des cannes en bois qui permettent de les relever quand les poissons mordent à l'appât.

Planche 4 : L'épervier et le piège



Source : Enquête 2009

L'épervier est un engin de pêche répandu sur toutes les lagunes et utilisé aussi bien par les pêcheurs professionnels qu'occasionnels. Seul engin individuel actif, il paraît en progression et peut avoir des rendements appréciables. Trois espèces communes de *Cichlidae* (*Tylochromis Jentinki*, *Tilapia guineensis* et *Sarotherodon melanotheron*) dominent dans les captures effectuées le long des rivages et dans les baies. A

l'image de la ligne, cet engin de capture est aussi en voie de disparition. Car son utilisation demande énormément d'effort.

2.3. Les pratiques de pêche actuelles en lagune Aby

En lagune Aby comme sur la plupart des plans d'eau de Côte d'Ivoire, l'exploitation des eaux se fait suivant des lois traditionnelles édictées par les populations riveraines et des textes réglementaires mis en œuvre par l'administration à travers le service des pêches ou les démembrements du ministère des eaux et forêts K. P. Anoh, (2009).

2.3.1. Le droit coutumier : une gestion fortement influencée par les prescriptions des divinités locales

En Afrique de l'ouest, les travaux de Pliya au Benin (1985), de F. Verdeaux en Côte d'Ivoire (1986) et de Fay au Mali (1989) témoignent de l'ancienneté et de la diversité des formes d'appropriation des espaces aquatiques. De leur dynamique mais également des rapports de force qu'elles engendrent entre autorité locale coutumière et autorité nationale, et entre usagers Cormier-Salem, (1995). Tout comme dans les autres régions du monde, il faut souligner l'importance de la communauté rurale villageoise avec le conseil des sages ou des aînés du village pour garantir le respect de la coutume et le contrôle des droits d'usage sur les espaces aquatiques. Le contenu de ses droits varie entre et au sein des communautés littorales, allant de l'appropriation de fonds de pêche, l'usage exclusif de certaines ressources, l'accès prioritaire aux débarcadères et aux marchés, la rétention du savoir et de l'information. Les stratégies d'exploitation en vigueur en lagune Aby, combinent la gestion moderne et les règles d'exploitation traditionnelle fondées sur la coutume des populations riveraines. En cela, elles diffèrent de la situation en lagune de Grand-Lahou où seule l'autorité traditionnelle légifère l'exploitation des eaux K. P. Anoh, (2007), En lagune Aby, les

rapports privilégiés des Ehotilés avec les génies de l'eau en ont fait les médiateurs obligés pour l'accès au milieu.

2.3.2. La mise en place d'un cadre réglementaire dans le souci de préserver la durabilité de la pêche

En Côte d'Ivoire, la réglementation liée à la pêche est sanctionnée par la loi n 86-478 du 1 juillet 1986. Dans son article premier cette loi stipule que : la pêche dans les eaux du domaine public de l'Etat ou des collectivités territoriales, ou de la zone maritime sous juridiction nationale est soumise aux dispositions de la présente loi et des textes pris pour son application. La réglementation des pêches lagunaires a été stimulée par la situation de crise en lagune Aby en 1981. Avant cette date, seul le milieu marin bénéficiait d'une réglementation de l'accès à l'eau. C'est véritablement à la suite de l'effondrement du stock d'Ethmalose en 1981 et de la baisse d'abondance de stock de machoirons qu'une réunion est organisée le 27 janvier 1982 à Adiaké dans le but d'étudier des mesures urgentes de réglementation en lagune Aby, (K. P. Anoh, 2009). Le premier arrêté, en date du 1er avril 1982 (arrêté N° 06/MPA du 1er avril 1982) interdit temporairement la pêche des grands filets en lagune Aby et institue des licences de pêche pour les sennes. Un second arrêté en date du 24 avril 1982 (arrêté N°7 du 24 avril 1982), étend cette interdiction temporaire, ainsi que l'établissement des licences de pêche aux grands filets, à l'ensemble des lagunes. Puis le 5 février 1985, un conseil des ministres décide d'interdire la pêche aux grands filets dans toutes les lagunes à l'exception de la lagune Aby.

2.3.3 les principes et les règles de la pêche durable

Les fondements du développement durable des pêches découlent des principes généraux du développement durable qui ont fait l'objet d'importantes réflexions dans la littérature. Ainsi lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le

développement à Rio en 1992, il a été défini comme un « *développement qui répond aux préoccupations des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* » : économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable ; il ouvre l'horizon sur le long terme. Le développement durable halieutique peut être assimilé à une pêche qui intègre aux impératifs économiques de production à la fois des mesures de protection de la nature et de contrôle des ressources exploitées et des objectifs de bien-être social pour les populations.

2.4. Les conditions de l'instauration d'une pêche durable en lagune Aby

2.4.1. L'implication des populations riveraines dans le processus de développement durable des pêches

➤ La nécessité d'une prise de conscience

En dépit du souci de s'assurer une autosuffisance alimentaire en ressource halieutiques, les populations riveraines de la lagune Aby doivent s'impliquer totalement dans la réussite de l'instauration d'un développement durable des pêches en lagune Aby. L'idée serait qu'elles affichent leur volonté à changer de comportement et à participer aux projets qui les concernent. A partir de cet instant, les engins, les méthodes et les techniques de pêche sur le complexe lagunaire Aby-Tendo-Ehy, doivent être réorganisés par les acteurs de la pêche (populations riveraines) en collaboration avec les responsables des services de pêche, en vue d'un réaménagement complet de l'activité. A travers nos discussions avec les populations des sites que nous avons visités, nous relevons que les acteurs de la pêche ont réellement pris conscience des menaces qui pèsent sur leur activité et nous avons insisté sur la nécessité de pratiquer une pêche responsable, c'est-à-dire prudente, réfléchie avec des acteurs qui font preuve

de bon sens et de mesure dans leur conduite. Conduite qui doit être dirigée selon la réglementation liée à la pêche (Condition d'accès aux ressources, mailles autorisées pour les captures, zones protégées pour permettre la reproduction des ressources). Cette prise de conscience résulte des fréquents cas de surexploitation que connaît la lagune et de baisse de revenu des pêcheurs. La responsabilité dans les pratiques de pêche est une étape importante de l'application du développement durable. La pêche durable c'est-à-dire conciliée avec des objectifs de protection de l'environnement et de conservation des ressources naturelles, doit être aujourd'hui le moyen ultime de pérennisation des activités halieutiques en lagune Aby, (Anoh, 2007). Les populations ayant compris cela, s'imposent des conditions pour y arriver : la gestion du plan d'eau par la création de comités de gestion, Le repos biologique et les aires protégées sont des pratiques instituées par l'administration des pêches en collaboration. La réunification des pêcheurs en unité de gestion pour une meilleure gestion du plan d'eau et des ressources disponible. Pour qu'il y ait pêche durable il serait alors nécessaire qu'il y ait pêche concertée. L'idée serait de bâtir des contrats de confiance avec des pêcheurs réunis en unités de gestion. Le regroupement des pêcheurs en unité de gestion est donc une des solutions fortes pour une gestion durable des pêches en lagune Aby. Les pêcheurs collectifs de la lagune Aby ayant compris cela, la coopérative des pêcheurs de filet Aly a vu le jour le 09 mars 2005. Elle regroupe pour le moment douze (12) filets Aly sur les quarante (40) que compte la lagune

➤ **Le rôle des autorités politiques et administratives**

Les textes législatifs qui réglementent le secteur de l'exploitation des ressources aquatiques poursuivent dans les principes, des objectifs louables et peuvent être considérés comme des instruments importants pour l'institution d'une

pêche durable. La loi de 1961 d'abord et ensuite celle de 1987 accorde une place importante à la protection de la ressource. Par ailleurs, elles confirment la volonté de renforcer l'encadrement des professionnels par les pouvoirs publics. Face à la dégradation du milieu aquatique et à la régression totale des captures, il est urgent que les autorités politiques et administratives prennent conscience de l'instauration d'une pêche durable en lagune Aby. Certes les problèmes liés à la durabilité des pêches artisanales en Côte d'Ivoire sont énormes (La non maîtrise des débarcadères, des statistiques difficiles d'accès, un secteur mal organisé, la vétusté du matériel de pêche, etc.), mais avec la volonté manifeste des pêcheurs à valoriser leur activité, les actions des autorités pourraient être facilitées. Ces actions peuvent se résumer en ces points suivants :

- Ouvrir l'embouchure pour garantir les échanges mer-lagune et diminuer le nombre de filets de pêche

- Eduquer et former les populations de pêcheurs

- Améliorer l'environnement social et lutter contre les conflits de pêche

- Promouvoir des sources alternantes de revenus aux pêcheurs

- Développement responsable de l'aquaculture, y compris de la pêche fondée sur l'élevage dans les zones relevant de la juridiction nationale :

- Harmoniser et donner une assise scientifique aux règles de gestion existantes

- Encourager les interactions positives et privilégier la formation et la recherche scientifique dans les politiques d'aménagement des pêches

-Créer des fonds d'aide aux pêcheurs

➤ **L'action des organismes internationaux et non gouvernementaux**

En lagune Aby, les projets et programmes de développement de la pêche ont été un cadre intéressant pour la mise en œuvre de politiques d'exploitation durable des ressources aquatiques. L'institution du repos biologique et des baies protégées est d'ailleurs un héritage des projets de développement des pêches dans le complexe lagunaire Aby. Les organismes internationaux, les ONG et les investisseurs dans le secteur des pêcheurs doivent comme l'a suggéré WWF-France, financer contractuellement les pêcheurs en leurs assignant comme objectif de pérenniser les stocks. Ces contrats permettront aux pêcheurs de se prendre en charge et de gérer eux-mêmes les mesures de limitation des captures pour préserver à long terme le patrimoine halieutique. Les institutions comme la FAO devraient mettre en œuvres les programmes d'aménagement des pêcheries élaborés lors de leurs différentes sessions de travail. L'Association pour le Développement de la Pêche Artisanale (ADEPA) a été mise en place en 1992 dans le cadre des activités du Programme Pêche Artisanale Afrique de l'Ouest. L'ADEPA est une ONG créée par les pays de l'Afrique de l'Ouest. Son but est d'initier toute action susceptible de développer la pêche artisanale en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail des professionnels dans les seize (16) pays ouest-africains. L'activité des structures de recherche que sont l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et le Centre de Recherches Océanologiques (CRO) a été profitable au secteur de la pêche. En effet, dans le cadre de la relance de la recherche agronomique en Côte d'Ivoire initiée par la France (Secrétariat d'État à la Coopération et à la Francophonie) et de la convention de coopération scientifique entre le CRO et l'IRD conclue en

février 1993, un programme conjoint de recherche s'est intéressé à l'étude économique de la filière des pêches maritimes en Côte d'Ivoire de 1999 à 2000.

Conclusion

Avec son écosystème particulièrement productif et ses dimensions exceptionnelles (424 km de superficie et 15 km de largeur), la lagune Aby a constitué un champ d'activité intense de pêche. Cette situation lui a valu l'effondrement de son stock principal (*Ethmalose fimbriata*) dans les années 1980-1981. La situation actuelle de la pêche en lagune Aby est marquée par l'existence de deux systèmes de gestion, l'un traditionnel reposant sur des interdits religieux et l'autre administratif et moderne. Les deux systèmes sont complémentaires mais imparfaits. La réglementation moderne initiée par l'administration des pêches à partir des crises successives s'inspire du droit coutumier en vigueur dans l'espace Aby depuis l'humanisation du milieu lagunaire. Les points remarquables de cette réglementation sont : L'institution du repos biologique par la fermeture de la pêche pour permettre le renouvellement de la ressource, la lutte contre les pratiques illicites de pêche, la réduction du maillage des filets, les limitations des captures et de l'effort de pêche ; la définition des zones ou périodes de pêche. Ainsi, l'on s'aperçoit des efforts des autorités villageoises d'abord et de l'administration par la suite pour s'adapter aux contraintes spécifiques liées à l'exploitation des eaux lagunaires. Toutefois le résultat est mitigé puisque l'objectif d'un accroissement de la production fondé sur une meilleure maîtrise des stocks semble être loin d'être atteint. En réalité, les communautés de pêcheurs ne perçoivent pas toujours l'intérêt à respecter les normes de gestion en vigueur. En dehors des interdits religieux qu'elles respectent par crainte de sanctions infligées par les divinités, elles trouvent les autres

mesures contraignantes et sont prêtes à les enfreindre à la moindre occasion.

Bibliographie

Anoh K., P., (2007). *Pêche aquaculture et développement en Côte d'Ivoire*, Thèse d'Etat, Université de Nantes, 334 p.

Chantraine J., M. (1980). La lagune Aby (Côte d'Ivoire). Morphologie, Hydrologie, Paramètres physico-chimiques, Doc. Sci. CRO- Abidjan. Vol. XI, n° 2 : 30-77.

Charles-Dominique E., (1993). *L'exploitation de la lagune Aby (Côte d'Ivoire) par la pêche artisanale, dynamique des ressources, de l'exploitation et des pêcheries*, Thèse de doctorat, Université de Montpellier, 407 p.

Chaussade J, (1999). De la gestion intégrée au développement durable : point de vue, Bulletin de l'AGF, Paris, 1999-2, p. 151-157.

De Surgy A, (1965). *Les pêcheurs de Côte d'Ivoire Tome 1 : les pêcheurs maritimes*, Fascicule 2. Les pêcheurs Fanti, Paris, CNRS-IFAN, 84 p. (+ tableaux, cartes etc.).

Delauney K, (1995). *Les pêcheurs ghanéens (fante et ewe) sur le littoral ivoirien. Histoire de la pêche piroguière maritime en Côte d'Ivoire au XX^e siècle*, thèse de doctorat, Univ. Paris I, Panthéon-Sorbonne, 3 Tomes, 538 p.

Ecoutin J., M et al., (1994). *L'exploitation des stocks in Environnement et ressources aquatiques de Côte d'Ivoire*, Tome II : Les milieux lagunaires, Paris, Éd. ORSTOM, 550 p.

Essan K, (1986). *Activité économique et structuration de l'espace dans les sous-préfectures d'Aboisso et Adiaké*, thèse de 3^e cycle, Université de Cocody, Abidjan, IGT, juin 1986, 436 P.

FAO, (1985). *Aménagement des pêches lagunaires en Côte d'Ivoire, Programme d'Action de la FAO pour l'Aménagement et le Développement des Pêches/ GCP/INT/398/NOR*, 177 p.

Fay CI, (1989). Systèmes halieutiques et espaces de pouvoirs : transformation des droits et des pratiques de pêche dans le delta central du Niger (Mali) 1920-1980 », *La pêche enjeux de développement et objet de recherche*, Cahiers des Sciences Humaines, vol. 25 n°1-2, 1989, p. 215-236.

Hie-Daré J-P, (1992). *Étude sur l'aménagement des pêches sur la lagune Tagba (Côte d'Ivoire)*. Abidjan, Cent. Recher. Océanol. 23 p.

Koffie-Bikpo C., Y, (1997), *La pêche artisanale maritime en Côte d'Ivoire, étude de Géographie*, Thèse de Doctorat, Université de Cocody, Abidjan, 327 P.

Kponhassia G, (1994). *La dynamique sur le complexe lagunaire Aby-Tendo-Ehy, amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest*, document n°8, 38 p.

Koulai E, (2005). *La pêche dans la sous-préfecture d'Adiaké: le cas des villages d'Assomlan et d'Eplemlan*, mémoire de maîtrise, Université de Cocody, Abidjan, 138 p.

Koulai E, (2007). *Pêche et développement socio-économique dans le sud-est ivoirien: le cas de la lagune Aby*, mémoire de DEA, Université de Cocody, Abidjan ;44 p.

Perrot C-H, (1989). Le système de gestion de la pêche en lagune Aby au XIX siècle (Côte d'Ivoire), *Cahier des sciences humaines*, Orstom, 1989, P, 159-176.

Verdeaux (F), (1989). Généalogie d'un phénomène de surexploitation en lagune Aby, Côte d'Ivoire 1935 – 1982, *cah.sci.hum.* 25 (1-2) 1989, p. 191-211.